



Annexe de la convention – Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)
NOM : PRENOM :
Domicilié(e) à l'adresse suivante :
Atteste sur l'honneur être propriétaire d'un broyeur à végétaux pour mon usage domestique.
La signature de la convention ci-dessus m'engage sur 3 ans à :
 ne percevoir qu'une seule subvention pour le broyeur aidé; apporter la preuve aux services de la CCGST, qui en feront la demande, que je suis bien en possession du broyeur aidé; restituer la présente subvention à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez dans l'hypothèse où le broyeur concerné viendrait à être revendu; autoriser la visite d'un agent de la CCGST à mon domicile pour constater la présence et/ou l'utilisation du broyeur.
Sanction en cas de détournement de la subvention :
En cas de détournement constaté de la présente subvention, notamment par l'achat/revente, le bénéficiaire est susceptible d'être poursuivi pour « abus de confiance ». Les sanctions encourues sont celles prévues à l'article 314-1 du code pénal.
(Article 314-1 : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende »).
Fait àle :/
Signature :